

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

POLITIQUE CATHOLIQUE

Souvenirs et vœux

Parti catholique ! L'association de ces deux mots effarouche beaucoup de braves gens.

Le programme de ce parti religieux avant tout est universel, applicable à tous les temps et à tous les pays ; il consiste à défendre le Pape et l'Eglise, à obtenir ou à garantir partout au clergé la liberté de l'apostolat et de l'enseignement.

C'est le programme de la politique sociale recommandée par le Saint-Siège et imposée aux catholiques par la conscience et la foi.

Les récents sous des régimes monarchiques ou républicains, ils appartiennent à différentes nations, se classent en divers partis politiques ; mais ils doivent partout s'unir pour la protection de l'Eglise et de la société.

Si la plupart d'entre eux manquent à ce devoir dans des pays gravement atteints par la révolution, l'Eglise est opprimée par les partis et les sectes révoltés contre les lois divines.

Telle est la situation en France ; la grande majorité du peuple est encore croyante ; mais la plupart des hommes influents, divisés par des opinions politiques, manquent à l'obligation supérieure qui commande avant tout l'union pour la défense des intérêts religieux.

Les fondateurs de notre premier parti catholique et de l'Univers essayèrent d'organiser cette union avant 1848.

Nous étions combattus par le gouvernement de Louis Philippe, qui, lui aussi, s'appuyait sur l'enseignement exclusif des libres penseurs universitaires, et considérait le clergé comme acquis à l'opposition légitimiste.

Nous étions attaqués par les légitimistes intransigeants, qui nous représentaient comme des révolutionnaires, cherchant à enlever à la royauté légitime l'appui du clergé.

Encore faibles en apparence, nous étions déjà nombreux et forts avant 1848. Nous obtinmes des succès aux élections de 1849, en accordant l'appui décisif de nos voix à des candidats qui avaient pris vis-à-vis de nous des engagements.

Nous n'avions, au Parlement, qu'un éminent orateur, et, dans la presse, qu'un seul grand journaliste ; mais déjà les voix de Montalembert et de Louis Veillot retentissaient au loin ; de presque tous les pays civilisés, des hommes considérables nous témoignaient leurs sympathies. Déjà la possibilité d'une action catholique universelle se manifestait à nos yeux ; déjà se révélait aussi dans toute l'Europe le danger de la Révolution athée et des destructions maçonniques ; déjà des utopistes et des anarchistes prêchaient le socialisme aux ouvriers.

La Révolution de 1848 bouleversa l'Europe et, révélant le péril social, inspira une crainte salutaire aux gouvernements ébranlés, aux classes supérieures menacées.

On comprit alors, en France comme ailleurs, la nécessité du frein religieux. Les républicains modérés et les libéraux orléanistes recherchèrent l'adhésion du clergé ; il décida des élections dans la majeure partie de l'Ouest, et la Constituante ne s'en plaignit pas ; nos républicains n'avaient pas encore découvert un prétexte d'invalidation dans l'ingérence cléricale.

Le nombre des catholiques s'accroît encore à l'Assemblée législative, et le président Louis Napoléon appela au ministère M. de Falloux comme représentant de notre parti. Montalembert m'écrivit alors, avec quelque mélancolie : *Illam oportet crescere, me autem minui.*

Thiers, qui avait glorifié l'université et attaqué les jésuites en 1847, se montrait partisan résolu de l'éducation cléricale et de l'enseignement jésuitique. Si la loi de 1850 ne fut pas complètement libératrice et conservatrice, elle permit au moins la concurrence de l'instruction religieuse. L'action du parti catholique avait donc été très utile.

Le président manifestait de bonnes dispositions et recherchait l'appui des catholiques. J'eus avec lui la conversation suivante, en 1851 :

— Vous êtes ami de Louis Veillot, c'est un écrivain de grand talent ; il n'est pas toujours aimable pour moi ; je tiendrais à ce qu'il ne m'écrit pas mes intentions et ne se prononçât pas contre moi. Est-ce un homme de conscience ? Ne pourrais-je pas m'assurer de son appui ?

— Louis Veillot appartient par sa conscience à l'Eglise et à sa foi ; il est inaccessible aux considérations de l'intérêt personnel ; pour lui, les hommes et l'argent n'ont pas de valeur. Mais il rendra justice à tout gouvernement qui respectera la liberté religieuse et protégera l'Eglise. Si vous gouvernez de cette manière, vous n'aurez pas à craindre l'opposition de Louis Veillot ni du parti catholique.

— Pourquoi cette qualification ? elle ne me plaît pas. Un parti, c'est un groupe restreint et souvent mauvais ; le catholicisme, c'est l'association la plus excellente, et il embrasse le monde...

On voit que l'objection opposée aujourd'hui à cette dénomination n'est pas nouvelle ; mais qu'importe le titre d'une œuvre, si elle est utile et belle ?

A cette époque, Montalembert, émerveillé de nos succès, me disait : "Si les catholiques restent sages, s'ils sont actifs et unis, avant trente ans ils gouverneront la France mais il faut qu'ils se délivrent de l'alliance obligatoire du trône et de l'autel ; le régime est bon partout où la religion domine. Il faut encore qu'ils se tiennent en garde contre les utopies qualifiées de progrès social ; tout le vrai progrès émane de la Croix, de l'Évangile et de Jésus-Christ."

Les catholiques ne se montrèrent

pas tous sages et unis, à commencer par leur brillant orateur. Son esprit impressionnable, son ardente imagination le entraînaient excessivement et parfois opposés. Les sommités de notre parti se séparèrent après le coup d'État ; on se divisa en parlementaires et en autoritaires ; les uns firent à l'Empire une guerre systématique ; les autres l'acceptèrent en témoins indépendants, approuvant et critiquant les actes du pouvoir selon la conscience et l'équité ; telle fut l'attitude de l'Univers, suivi par la majorité du clergé.

Louis-Napoléon désirait témoigner sa gratitude à Louis Veillot, en 1852 et celui-ci pouvait alors prétendre à de hautes fonctions bien rétribuées ; il ne demanda jamais qu'une faveur, la grâce d'un républicain déporté, sollicitée par mon entremise ; le prince s'empressa de l'accorder.

Je conservai avec l'empereur, jusqu'en 1860, des relations particulières, qui me permirent de rendre de modestes services à l'Eglise et à des œuvres de charité.

La violation du traité de Zurich fut, malheureusement, tolérée par l'empereur. Après le brigandage qui acquit à la Sardaigne la majeure partie de l'État pontifical, le centre et le sud de l'Italie, les catholiques devaient protester ; le groupe de l'Univers n'y manqua pas ; le gouvernement, nous traitant en révoltés, supprima l'Univers, et aussi mon journal, la Bretagne.

La résistance des catholiques n'en fut pas arrêtée ; le Monde suivit avec fermeté la même ligne que l'Univers. Le tiers du Corps législatif protesta deux fois contre la spoliation du Pape ; vingt-cinq des protestataires furent attaqués par le gouvernement, aux élections de 1863, quoique le duc de Morny les eût défendus ; cinq d'entre eux seulement furent réélus ; mais d'autres circonscriptions nous envoyèrent de nombreux députés, et si le centre gouvernemental avait osé voter selon son opinion, la majorité du Parlement eût réclamé la reconstitution intégrale du royaume pontifical. L'Univers reparaisant parla de chef avec talent et vigueur.

L'empereur voulait au moins conserver au Pape Rome et les territoires adjacents occupés par nos troupes. La convention conclue avec Victor-Emmanuel, la déclaration de Rouher au Parlement, les souvenirs et les documents publiés sur cette question prouvent que Napoléon III persista dans cette résolution jusqu'à nos premiers revers. Avant la fin de son règne, il regretta d'avoir laissé créer une grande puissance sur notre frontière et sur la Méditerranée ; aussi accepta-t-il, dans le ministère du 27 décembre 1869, M. de Pieux, qui lui avait écrit deux lettres énergiques en faveur du Pape et M. Plichou, qui avait prononcé, en 1859, un vaillant discours, désapprouvant la guerre d'Italie.

Pendant la guerre de 1870, les hommes jeunes et vaillants des familles royalistes et catholiques combattirent avec un dévouement absolu ; le pays reconnaissant élu en 1871

une majorité de droite. Elle délivra le pays, paya la rançon, restaura les finances, amanda la législation de l'instruction publique ; mais elle ne sut pas combattre les républicains et elle n'osa pas restaurer la royauté. L'Univers signala ces fautes, et se montra mieux royaliste que les parlementaires qui empêchèrent la restauration du roi.

Depuis que la gauche gouverne, il ne reste d'optes qu'entre ces politiques opposées ; La politique des défenseurs de l'Eglise, de ses droits et de ses libertés ; La politique anti-religieuse, inaugurée par Gambetta et par Jules Ferry ; poursuivie par tous leurs successeurs, elle attaque l'Eglise dans la liberté de recrutement, d'association, d'enseignement et de prédication ; elle tend à détruire la religion catholique.

En dehors de ces deux politiques, les agissements divers des groupes de droite ou de gauche n'ont qu'une importance secondaire et relative. La question se pose, dans le monde entier, entre l'athéisme et le christianisme. L'athéisme aboutit au socialisme universel, sans patrie comme sans limites. Le christianisme puise sa force capitale dans l'unité catholique.

La coalition des ennemis de la civilisation chrétienne, auxquels s'offre l'arme terrible du suffrage universel, il devient urgent d'opposer partout, sous une dénomination quelconque, l'action unifiée et simultanée des catholiques.

Partout les barbares se multiplient et s'organisent, dans la Russie absolutiste et dans la victorieuse Allemagne comme aux Etats-Unis et dans la France révolutionnaire.

Si l'union sociale et catholique ne se forme pas à temps, l'avenir sera sombre, et dans notre vieille Europe, il faudra bientôt répéter le triste aveu de saint Augustin, qui, voyant crouler le monde romain sous les coups des barbares, écrivait : *Merito sub flagello!*

G. DE LA TOUR.

JEANNE D'ARC

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin donnait hier la reprise, après seize ans, d'un drame en trois actes et six tableaux, qui fut joué pour la première fois à la Gaîté

Cette première représentation avait déjà produit grand effet, par la seule mise en scène des principaux faits qui se rencontrent en la vie merveilleuse de l'héroïque Pucelle. Mais, d'après les journaux les moins suspects, rien ne saurait être comparé à l'enthousiasme qu'a produit hier soir la nouvelle représentation du drame, de M. Jules Barbier, avec chœur et musique de M. Ch. Gounod. Ils disent que, dans l'interprétation du rôle de Jeanne d'Arc, Mme Sarah Bernhardt s'est surpassée et qu'on ne peut accroître singulièrement la puissance d'émotion qui se dégage du simple tableau des faits.

Nous croyons volontiers que cette raison du succès prodigieux de Jeanne d'Arc ne saurait être négligée. Mais, sans nous occuper aujourd'hui plus au long de la pièce, nous voulons faire une seule remarque : c'est qu'il n'est pas besoin de prostituer le théâtre à des thèses malsaines pour obtenir auprès du public la faveur qu'il prodiguait hier avec tant d'élan à un drame qui est le triomphe du vrai patriotisme, guidé en son action par des voix surnaturelles. Combien, dès lors, sont coupables les entreprises théâtrales qui, pour allécher un certain genre de public, sont devenues des entreprises d'immoralité !

On raconte que l'idée de représenter Jeanne d'Arc serait venue à la suite d'une lettre qu'un critique, ami de Mme Sarah Bernhardt, aurait reçue en ces derniers temps. L'auteur de la lettre, qu'on dit être une dame du plus haut monde, aurait écrit ce qui suit :

Ne pourriez-vous pas, vous qui connaissez Mme Sarah Bernhardt, dire à cette grande artiste que beaucoup de femmes et de jeunes filles voudraient l'applaudir, mais que le genre des pièces qu'elle joue leur interdit d'aller au théâtre témoin de ses triomphes ? C'est une fatalité ! elle joue tantôt une reine vicieuse, tantôt une gourmande quelconque, tantôt une bourgeoise ou une grande dame d'une moralité suspecte. Pourquoi ne jouerait-elle pas Jeanne d'Arc ? Bien des mères auraient l'applaudir, et de grand cœur.

Quoi qu'il en soit de cet on-dit, la lettre contenait une leçon qui a été comprise, et le succès remporté par l'actrice ainsi visée prouve bien que les sources d'inspiration les plus pures ne sont pas exclusives des succès du meilleur aloi.

Mais voici que les gens du boulevard prennent soin de nous rappeler ce qu'est la vie de comédienne ; ils annoncent que bientôt après Jeanne d'Arc, Mme Sarah Bernhardt jouera la *Cléopâtre*, et cette note p int bien ce qu'est le boulevard, tourbe frivole qui applaudissait hier le merveilleux le plus pur et qui demain applaudira de même la plus profonde corruption.

AUGUSTE ROUSSEL.

UN COURAGEUX CHRETIEN

On écrit de V... au Bulletin des conférences de Saint-Vincent de Paul :

Dans une usine de cette ville, au fond de la salle d'atelier, était fixé un crucifix toujours respecté. Récemment, un des ouvriers l'arracha violemment et le jeta à terre en le brisant et l'insultant. Un des chefs ouvriers de l'atelier, douloureusement ému de cette profanation, s'élança à la muraille où avait été le crucifix et traça à la place, avec un pinceau, une grande croix rouge, en disant à haute voix : "Au moins, celui-ci, on ne l'arrachera pas." — Ce généreux chrétien est membre de la Conférence de V... Quelques jours après, à une réunion d'hommes tenue dans la grande salle de l'évêché, il

fut publiquement félicité par Mgr l'évêque pour ce trait de soldat fidèle de Jésus-Christ.

Mais voici qu'il y a peu de jours, une famille pauvre ayant été recommandée à la conférence et admise par elle, le dit membre fut chargé par le président d'aller visiter cette famille. Quel fut son étonnement en y arrivant de se trouver en face de l'ouvrier qui avait arraché le crucifix ! Trouble profond de celui-ci, qui se met à balbutier, à s'excuser et finalement à pleurer, en exprimant son repentir et sa reconnaissance envers les chrétiens qui secouraient sa pauvre et nombreuse famille, car il était père de quatre enfants. Notre confrère le reconforta, l'embrassa, lui dit les paroles chrétiennes appropriées à la circonstance, et voilà le malheureux rendu à de meilleurs sentiments et dont l'âme s'ouvre aux pensées et aux espérances chrétiennes. N'y a-t-il pas dans cette rencontre fortuite une manifestation évidente de la Providence ?

DOM PEDRO ET LA COURONNE DE FRANCE

Une curiosité généalogique

Un amateur de recherches généalogiques vient de faire une curieuse découverte.

L'empereur du Brésil, Dom Pedro II, qui a été renversé juste un siècle après la révolution française, est un prince de la maison de France, un capétien.

La maison du Brésil est une branche de la maison du Portugal. Le père de l'empereur détrôné, Dom Pedro Ier, empereur en 1821, était le fils aîné de Jean VI, de Portugal.

Jean VI, roi de Portugal, était un prince de la maison de Bragance, qui occupait le trône de Portugal à partir de 1640, lorsque ce royaume se sépara de l'Espagne, après une union de soixante ans.

La maison de Bragance était une branche cadette de la première maison de Portugal, dont le fondateur fut Alphonse Ier, proclamé roi de Portugal par ses soldats sur le champ de bataille d'Ourika, après une victoire remportée sur les Maures en 1139.

La première maison de Portugal était une branche cadette de la maison de Bourgogne. Henri, comte de Portugal, père du roi Alphonse Ier, était un prince cadet de la maison ducale de Bourgogne.

La maison de Bourgogne formait, elle, une branche de la maison de Capet ou maison de France. Son fondateur, Robert Ier, obtint le duché de Bourgogne, en 1032, de son frère le roi de France, Henri Ier. Il était fils du roi Robert-le-Pieux, petit-fils d'Hugues Capet, qui fonda en 986 la dynastie capétienne, qui occupa le trône de France jusqu'à nos jours.

Il résulte donc de cette généalogie que l'empereur dom Pedro II descend en ligne directe et masculine de la dynastie capétienne et qu'il

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

30 Janvier 1890 - N° 39

LES EPREUVES

—DU—

CŒUR

(Suite)

—Oh ! merci, ma sœur ! répondit l'enfant, je suis forte, allez, je resterai bien debout désormais une partie de la journée... Mais, dites, ma sœur, est-ce que vous allez m'habiller avec ce vilain costume gris de l'hôpital... J'ai toujours en les cheveux au vent, et il me semble que je ne respirerais pas si on les enfermait dans un béguin... D'ailleurs, mon grand-père croirait qu'on a changé sa petite fille.

—Chère enfant, revêts ton joli costume italien ; aussi bien, nous n'avons pas ici de vestiaire d'enfant. Tu as raison, il ne faut pas attrister les regards de ton cher malade. La Petiotte se souvenait à peine qu'elle avait durant une journée porté l'habillement du dimanche de

Madone, songeant à ses hardes, à elle, la pauvre soulevait une à une les pièces d'habillement que la religieuse venait de poser sur la chaise.

—Vous n'avez que cela, ma sœur ? demanda l'enfant.

—Oui, chère petite, tout le reste a été perdu.

La Petiotte ne répondit rien, et commença à s'habiller, mais inaccoutumée à passer cette chemisette de guipure, cette jupe éclatante, ces colliers, il fallut que la religieuse lui vint maternellement en aide.

Enfin cette toilette s'acheva, la petite fille chercha du regard un miroir, et n'en voyant pas, elle s'arrêta à la religieuse dont elle prit la main. Toutes deux parvinrent jusqu'à la grande salle dans laquelle se trouvait le grand-père.

La Petiotte avançait avec crainte sur le parquet glissant comme une glace. La vue de ce lits rangés entre les fenêtres, et dans lesquels des fronts pâles se renvoyaient sur les oreillers blanc lui causa une impression douloureuse. Elle tremblait en attendant les plaintes des malades, elle s'épouvantait devant les lits fermés, comme si chacun d'eux renfermait un mort. Ses yeux se portaient sur les pancartes comme si elle allait lire le nom de son grand-père. Quel nom aurait-elle ? L'avait-elle jamais appelé autrement que par ce titre qu'elle répétait

d'une voix si tendre et si profonde ? Le lit du vieillard se trouvait à l'extrémité de la salle. Il y gagnait de n'avoir qu'un voisin. Lorsqu'il se tournait du côté de la muraille, il pouvait se faire l'illusion qu'il habitait une chambre particulière.

Ses rideaux étaient fermés depuis le moment où sœur Sainte-Rose lui avait remis les papiers et les journaux, et ce fut la main frêle de l'enfant qui les entra'ouvrit.

—Madone ! s'écria-t-il, ma Petiotte ! Il l'attira sur son lit, couvrit son front de baisers et parut prêt à défaillir de joie.

—Je vous laisse ensemble, dit sœur Sainte-Rose, parlez tous deux. Seulement, je t'en supplie, mignonne si tu veux que ton grand-père guérisse, ne lui cause pas d'émotions trop vives... Je reviendrai te prendre à l'heure du repas, tu dîneras près de Matteo, vous fêterez ensemble votre convalescence.

Ils restèrent l'un près de l'autre, la main dans la main. Le vieillard fixait son œil unique sur l'enfant, il la trouvait pâle, et cependant il remerciait Dieu de l'avoir si tôt guérie. Elle n'osait lui demander quand on enlèverait le bandeau couvrant la tempe gauche, et les bandelettes entourant son front. L'idée que son grand-père avait dû souffrir des douleurs plus horribles que jusque-là elle ne l'avait soupçonné lui poignait le cœur jusqu'à l'angoisse.

—Si tu étais mort ! si tu étais mort ! répétait-elle en couvrant sa main de baisers, que serais-je devenue ? Peut-être m'aurait-on reconduite chez Marthe Lavoine, et je n'aurais pas tardé à te rejoindre. Tu vas guérir vite, maintenant, n'est-ce pas ? On me soigne bien ici, la sœur est très bonne, et cependant j'ai hâte d'en sortir, il me semble que j'y étouffe... Ne peux-tu pas guérir ailleurs, grand-père ? Si tu savais comme je te soignerais bien...

—Non, ma chérie, répondit le vieillard, nous ne pouvons partir d'ici, je ne pourrais point avoir ailleurs un médecin et des remèdes. Je ne veux vivre que pour t'aimer, pour te protéger, et je supporterai tout ce qu'il faudra... Nous sommes pauvres, ma mignonne, très pauvres. Les quelques pièces de monnaie que j'avais encore ont disparu dans le sinistre ; je n'ai plus un sou, que deviendrons-nous tous deux ? Plus tard, plus tard tu auras du pain pour le reste de ta vie, les compagnies de chemin de fer paient largement les malheureux qu'elles estropient, la blessure que j'ai reçue me vaudra de l'argent, beaucoup d'argent peut-être, il sera pour toi...

Elle prit à deux mains la tête de son grand-père, et l'embrassa avec une tendresse ardente. Le vieillard la regarda longuement.

—Veux-tu me donner une grande consolation ? lui demanda-t-il...

—Parlez, parlez, grand-père, je sacrifierai ma vie pour vous...

—Eh bien ! fit le vieillard en observant attentivement le visage de l'enfant, garde toujours ce costume... Tu es si joyeuse avec ! Il me rappelle... —Ceux qui sont restés là-bas, grand-père, le vieil Italien et Madone...

—Oui, le pauvre joueur de mandoline et l'enfant... Son nom était bien joli, le tien ne te rappelle que les douleurs endurées chez Marthe Lavoine, j'aimerais à t'appeler Madone. En souvenir... Et puis, la Vierge semble nous protéger si visiblement... La petite fille parut comprendre au delà des paroles que lui disait le vieillard, son visage devint grave, elle se recueillit et répondit :

—Je me suis toujours appelée Madone... et toi ? —Et moi Matteo... —Alors tu ne pleureras plus jamais ! tu ne songeras plus à des choses tristes comme jadis en dormant, tu ne parleras plus de Canaque, de la mer, du naufrage... Comme tu le fais quand l'histoire du Pauvre Homme te revient à la mémoire ? —Tais-toi ! tais-toi ! s'écria le vieillard.

—Oui, grand-père Matteo, répondit l'enfant. Le docteur Lasseny venait de soulever le rideau. Il sourit à l'enfant qu'il caressa,

puis il lui dit avec une extrême douceur :

—Il ne faut pas abuser de tes forces, ma mignonne, va te reposer avec ce que je t'ai envoyé, demain si tu en veux d'autres, je t'en donnerai ; un médecin a tous les droits, même celui de distraire ses malades

—Que vous êtes bon, docteur ! dit-elle avec une grâce charmante. Jamais je n'oublierai ce que vous faites pour moi, pour mon grand-père.

—Quoi que je fasse, hélas ! répondit Pierre Lasseny, je ne ferai jamais assez.

L'enfant s'éloigna du lit du blessé et rejoignit sœur Sainte-Rose.

Quand le chirurgien et le vieillard se trouvèrent seuls, Lasseny dit au blessé :

—Vous allez mieux, mais il vous faudra des soins longtemps encore ; si le régime de cette maison vous répugne, en dépit des efforts réunis pour vous le rendre supportable, vous n'avez qu'un mot à dire, je me charge de vous trouver un logement d'y installer des meubles, une garde malade, et d'aller vous soigner...

(A suivre.)

aurait des droits éventuels au trône de France, si ce trône existait encore. Supposons donc que les deux branches de la maison de Bourbon, la branche d'Anjou, qui règne encore en Espagne, et la branche d'Orléans, qui aspire à faire le bonheur de la France, viennent à s'éteindre, don Pedro II, empereur détroné du Brésil, serait aux termes de la loi salique, l'héritier présomptif de la couronne de France.

ANNONCES NOUVELLES
Ligne Allan. (Voir 4me page)
L'Indicateur de Québec et Lévis—Boula-ger & Marcotte
A vendre à prix réduits.
Quelques conseils.
L'expérience du Révérend Père Wilds.—Dr J. C. Ayer & Co.

CANADA
QUEBEC, 30 JANVIER 1890

LA SITUATION FINANCIERE
\$296,583 de budget supplémentaire
Budget total de \$4,685,607
\$985,607 de découvert

Nous voilà gratifiés d'un budget supplémentaire, qui nous arrive inopinément pour l'exercice 1889-90. A la fin de la dernière session, le gouvernement avait annoncé qu'il n'y aurait pas de budget supplémentaire.

Les ministres avaient peur de l'opinion publique; la discussion financière avait été meurtrière; la session se terminait au milieu d'une série de tempêtes parlementaires. Le trésorier recula, et ne demanda pas de nouveaux crédits.

Nous y voilà. Le budget supplémentaire de 1889-90 a été distribué hier soir. Et sait-on quel montant de nouveaux crédits le gouvernement demande à la chambre de voter pour finir l'exercice actuel? C'est incroyable, mais c'est réel. Le gouvernement demande \$296,583.

Le premier budget de 1889-90 soumis à la dernière session était de \$3,624,024, à part les subventions aux voies ferrées.

Ajoutez à cette somme celle de \$296,583 et vous arrivez au joli total de \$3,920,607 pour le budget des dépenses de la province, en 1889-90, non compris les subsides aux chemins de fer.

Naturellement en tenant compte des dépenses extraordinaires, ou mieux imputables au capital, on diminuerait ce chiffre. Mais pratiquement cela revient au même, car la province n'a pas un sou d'argent en caisse lui appartenant en propre, pour payer ces dépenses imputables au capital. De sorte que tout cet énorme budget de dépenses, \$3,920,607, retombe à la charge du revenu, doit être payé à même le revenu, ou si le revenu est insuffisant, doit se transformer en déficit.

Ajoutons maintenant à cela les \$765,000 de subsides aux chemins de fer inscrits dans le budget de la dernière session, et nous arrivons à un budget total de \$4,685,607 de dépenses pour l'année 1889-90!

Or la balance du dernier emprunt est toute dépensée. Il ne reste en caisse que des fonds en fidé-commiss qui ne nous appartiennent pas, et que nous devons aux dépositaires.

Nous n'avons donc absolument que le revenu régulier de la province pour faire face à un budget de dépenses de \$4,685,607.

Portons le revenu à \$3,700,000; c'est le plus haut chiffre qu'il puisse atteindre. Nous restons avec un déficit total de \$985,607, près d'UN MILLION, dans les opérations générales de l'année.

Et nous avons emprunté sur les dépôts \$464,000 pour payer l'indemnité des biens des Jésuites.

Et nous devons encore deux ou trois millions aux chemins de fer.

Et les extras du palais de justice; l'arbitrage Perrault! Et le coût des travaux de la place

du Parlement, de la fameuse clôture! Voilà la situation. Nous ne sommes ni un pessimiste, ni un alarmiste, mais nous disons qu'elle est effrayante. Nous conjurons la Législature d'intervenir, et d'arrêter le ministère dans la voie d'extravagance où il est engagé et qui ne peut aboutir qu'à des désastres.

UNE QUESTION DE JUSTICE

Le bill de M. Hall n'a échappé à un échec hier que par deux voix de majorité.

Ce n'est pas là un vote de parti naturellement, et ce n'est pas d'une question de parti qu'il s'agit.

Il s'agit de savoir s'il est juste de mettre sur le même pied des diplômés de bacheliers-ès-arts obtenus au prix de deux baccalauréats préparés par huit ans d'étude, et hérissés de difficultés, et des diplômés de bacheliers-ès-arts obtenus par la simple inscription et un succès moyen à des examens de terme ordinaires.

Nous prétendons que vouloir mettre ces deux catégories de diplômés sur le même pied, décréter qu'ils ont la même valeur, ce n'est ni juste, ni raisonnable. Et nous nous y opposons en autant que nous le pouvons.

Si l'on trouve que les examens du barreau ne sont pas ce qu'ils devraient être, en raison de la diversité des cours d'étude dans les collèges anglais et canadiens, qu'on demande au barreau de modifier ses examens. Mais qu'on ne vienne pas passer le niveau sur des diplômés, qui, nous le savons par expérience, ne représentent pas la même somme de travail et d'instruction générale.

Vouloir niveler dans ce cas, c'est commettre une injustice envers ceux qui ont travaillé plus longtemps et ont eu à surmonter plus d'obstacles. Nous repoussons cette injustice. Et nous espérons que le Conseil Législatif, à défaut de l'Assemblée, refusera de la sanctionner, et laissera aux professions le contrôle qu'elles ont eu jusqu'ici.

Nous devons annoncer à nos lecteurs la pénible nouvelle de la mort de M. Gaspard Drolet arrivée ce matin, à sept heures moins quart.

Nous publierons une notice nécrologique du défunt dans notre seconde édition.

PETITE GAZETTE

L'hon. M. Masson, ex-licutenant-gouverneur de la province de Québec, succédera, dit-on, au sénat à M. Rodier.

Le Star dit que l'on annonce de bonne source que l'hon. M. Chapleau et M. le juge Johnson seront faits chevaliers le jour de la fête de la reine.

La législature du Manitoba s'ouvre aujourd'hui. Par suite de la maladie du lieutenant-gouverneur Schultz, M. le juge en chef Taylor a été chargé de lire le discours du trône.

La législature d'Ontario s'ouvre aujourd'hui. L'adresse en réponse au discours du trône sera présentée par M. Charles McKenzie, frère de l'hon. M. McKenzie. Cette session sera la dernière avant les élections.

Dimanche prochain, solennité de la Purification de la sainte Vierge, la Congrégation de la Haute-Ville célébrera sa fête patronale.

Il y aura, suivant l'usage, grand-messe à 10 heures et vêpres suivies du sermon à 4 heures.

Son Eminence le Cardinal présidera l'office du soir.

Par la mort de l'honorable M. Rodier, trois divisions électorales se trouvent vacantes au Sénat: Mille-Isles, Shawinigan et de Salaberry. La succession de l'honorable Dr Fortin ayant été confiée à un Anglais, l'hon. M. Drummond, il est entendu que les trois titulaires seront des Canadiens-français.

Les funérailles du R. P. Cauvin, ont eu lieu, dimanche, à Hull. Mgr l'archevêque Duhamel en a relevé l'éclat par sa présence. Les maisons sur le parcours du convoi étaient tendues de noir.

Le Rév. Père résidait au Canada, depuis vingt ans.

Parlement Fédéral

Ottawa, 29 janvier 1890.

M. Amyot demande to. le gouvernement est-il informé que la lettre suivante (et il cite cette lettre telle qu'elle a été publiée dans les journaux) a été adressée par Mgr Grandin à des personnages importants de la province de Québec. 2o. Le gouvernement a-t-il quelques raisons de mettre en doute la véracité de Sa Grandeur Mgr Grandin le signataire de cette lettre. 3o. Le gouvernement se propose-t-il de prendre quelques mesures pour remédier aux griefs dont se plaint Sa Grandeur; lesquelles et quand se propose-t-il d'en agir ainsi?

Sir JOHN MACDONALD répond que le gouvernement n'a appris l'existence de cette lettre que par sa publication dans les journaux, et que le gouvernement est disposé à redresser tous les griefs dont communication lui sera faite par Mgr Grandin ou par toutes autres personnes.

M. MULOCK propose l'adoption d'une adresse à Sa Majesté, déclarant que la chambre des communes du Canada désire, tant en son nom qu'en celui de la population qu'elle représente, renouveler, en toute sincérité, l'expression de sa constante loyauté et de son dévouement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, etc., etc.

M. Mulock prononce un discours à l'appui de sa motion, il dit que la loyauté bien connue des habitants du Canada rendrait inutile l'adoption de cette adresse, mais qu'il désire tout de même qu'elle soit adoptée, afin que l'on apprenne en dehors du pays et surtout aux Etats-Unis quels sont les véritables sentiments du pays. Au point de vue de l'immigration, il est important aussi qu'on sache bien en Angleterre que le Canada n'est pas sur le point de s'annexer aux Etats-Unis, car les immigrants ne viendraient pas dans un pays dont les institutions ne sont pas fermement établies.

M. Amyot appuie la motion de M. Mulock. Il dit que comme sujet anglais et représentant la race française, il est heureux de s'unir à M. Mulock dans ses protestations de loyauté envers la couronne d'Angleterre. Les Canadiens Français, dit-il, sont loyaux, parce que tous les institutions anglaises, ils jouissent de la liberté religieuse et politique. Pour ceux qui connaissent pas l'histoire des Canadiens-Français, et qui doutent de leur loyauté, M. Amyot rappelle les combats qu'ils ont soutenus contre les Américains lorsque ceux-ci sont venus attaquer le Canada en deux circonstances différentes. Leur présence sur les frontières lors des attaques des Péonais et leur promptitude à se rendre au Nord-Ouest lors des troubles de 1885, attestent de leur loyauté. Il cite aussi les mandements des évêques lors des troubles de 1837 et lors de l'établissement de la confédération en 1867 et nul doute, ajoute-t-il, que l'indépendance du pays offre des attraits à plusieurs, mais la protection que nous accorde l'Angleterre compense pleinement la fierté que nous ressentirions de jouir de notre indépendance.

M. Amyot termine en disant qu'il espère que les concitoyens anglais finiront par se convaincre que les Canadiens français sont aussi loyaux que les Anglais et que, pour sa part, il croit à la parole de Sir Etienne Paschal Taché que "le dernier coup de canon tiré pour la défense du drapeau anglais en Canada serait tiré par un Canadien-français."

Sir JOHN A. MACDONALD dit qu'il voyait pas de nécessité de renouveler nos protestations de loyauté à la couronne d'Angleterre, mais que l'adoption de cette adresse aurait cependant un bon effet dans le pays et en dehors du pays.

L'hon. M. LAUREN est du même avis que Sir John quant à la nécessité d'une telle adresse; car tout le monde en Canada est animé de sentiments de loyauté et d'attachement envers Sa Majesté la Reine. Il est vrai que dans les commencements de son règne, en 1837, il y a eu une révolte, mais la Couronne d'Angleterre s'étant empressée de redresser les griefs dont on se plaignait, toute cause de déloyauté a disparu. Il continua en disant que notre désir est de devenir une grande nation, et ce que quelques-uns prennent pour de la déloyauté n'est que de l'anxiété, car nous ne pouvons pas toujours rester à l'état de colonie, mais tant que les institutions actuelles subsistent, quelques changements que nous apporte l'avenir, nous sommes très heureux d'envoyer à Sa Majesté l'expression de notre loyauté et de notre attachement.

M. RINFRET attire l'attention du gouvernement sur l'importance de la construction du chemin de fer Grand Oriental. Le gouvernement a accordé l'an dernier une subvention à ce chemin, mais elle n'était pas suffisante pour permettre à la compagnie de construire le chemin. Deux moyens s'offrent aujourd'hui au gouvernement pour satisfaire les justes réclamations des habitants de la rive sud du St-Laurent entre Québec et Montréal: construire le chemin lui-même et en faire une continuation de l'intercolonial ou venir en aide à la compagnie en accordant de l'aide dans la construction des ponts qui seront très coûteux.

M. GUAY (Lévis), parle dans le même sens que M. Rinfret et la motion par laquelle M. Rinfret demande copie de la correspondance relative à la construction de ce chemin de fer est adoptée sans opposition.

A six heures moins un quart la chambre s'ajourne.

Colere des republicains portugais

Lisbonne, 29.—Les dépêches de Mozambique annoncent que les autorités locales s'ont rapidement conformées aux demandes de lord Salisbury. Les républicains sont furieux ici, et la proposition de s'allier aux Etats-Unis est due à la déclaration faite par Sagasta aux Cortès que l'Espagne n'est pas disposée à offenser l'Angleterre pour la cause du Portugal.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Mercredi, 29 janvier 1890.

M. LEBLANC demande au état des sommes dépensées par le gouvernement dans le comté d'Yamaska, depuis le mois de janvier 1887.

Aussi, un état indiquant toutes les sommes payées par le gouvernement et tous les bureaux sous le contrôle du gouvernement ou de ses officiers, pour frais d'impressions et d'annonces.

M. NANTZ demande la production de tous les ouvrages littéraires, scientifiques et autres, achetés par le gouvernement, depuis janvier 1887.

M. le député de Terrebonne accompagne sa demande d'éloquents remarques.

L'encouragement de la littérature canadienne n'a que des partisans en cette chambre; mais il nous faut élever la voix contre un véritable abus. Ce n'est plus la littérature qu'on encourage, mais l'imprimerie et la reliure. M. GAGNON dit qu'il achète des livres de deux caractères: livres de prix, considérés comme une marchandise, et livres pour la députation. Il fait l'éloge de l'ouvrage sur la question métrique et défend son département contre toutes imputations malveillantes.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE relève le mot "marchandise" décerné aux livres distribués en prix. Il fait l'éloge de tous ceux qui encouragent la littérature, de l'hon. M. Pâquet, de l'hon. M. Blanchet, etc., qui ont, les premiers, fait distribuer en prix les ouvrages de littérature canadienne. En aidant les littérateurs, on fait une œuvre nationale, on contribue à l'agrandissement de la patrie. Des ouvrages comme ceux de l'abbé Ferland, de F. X. Garneau font un bien incalculable à l'étranger.

L'hon. M. MERCIER dit que le secrétaire provincial a eu raison de défendre son département contre les attaques dont il est l'objet. Il dit que le gouvernement sera toujours heureux d'acheter des ouvrages comme ceux qui proviennent de la plume de M. Faucher de Saint-Maurice et des autres compatriotes qui font l'honneur de notre pays.

Il repasse en revue un grand nombre des ouvrages achetés l'année dernière, s'arrêtant particulièrement sur certains noms. Il demande quel est le membre de l'opposition prêt à condamner le gouvernement pour avoir acheté ces ouvrages.

L'hon. M. MERCIER annonce qu'il a reçu le rapport de M. P. E. Tremblay, troisième commissaire chargé d'étudier la question du rapatriement.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande copie des correspondances à propos des rapports sur disant faux, faits sur les opérations de fabriques de beurre et de fromage.

M. BAZINET demande copie du rapport de M. Aylem, commissaire enquêteur vs Langis et al. et A. P. Caron, magistrat de district de Rimouski.

M. HALL propose que la chambre se forme en comité général sur le bill portant reconnaissance du degré de bachelier-ès-arts pour l'admission à l'étude du droit, du notariat et de la médecine.

Il dit que la législature a confié au Conseil de l'Instruction publique la direction de l'Instruction publique en cette province. C'est lui enlever cette prérogative et toucher à notre système d'éducation que de permettre aux professions libérales constituées en corporation de méconnaître les degrés conférés par les universités à leurs élèves. Les trois universités de cette province sont unanimes à approuver ce bill cette année.

Il donne lecture d'une lettre de M. le professeur Pâquet, de l'Université Laval, déclarant qu'il n'a pas d'objection à la loi proposée, pourvu que cette loi ne tienne pas les bacheliers-ès-arts lettres sur le même pied que les bacheliers-ès-arts.

Il combat la prétention que les études soient moins fortes dans les universités anglaises que dans les françaises. Pour le degré de bachelier les uns exigent le tiers des points sur toutes les matières, les autres les deux-tiers sur l'ensemble et au moins le sixième sur une matière en particulier.

L'hon. M. MERCIER.—L'an dernier, je n'ai pas eu l'avantage de voter sur ce bill, mais je crois que ce projet de loi est bon. Il ne s'agit pas ici de l'admission à la pratique. On demande de laisser entrer à l'étude d'une profession sans examen le porteur d'un diplôme d'université. L'an dernier il y avait une difficulté: le collège Ste-Marie n'était pas affilié. Aujourd'hui tous les collèges classiques peuvent conférer le degré de bachelier. Nous relevons avec cette législation, le niveau de nos universités et nous disons au monde entier que leurs diplômes sont respectables. Soumettre au caprice d'un examinateur quelconque un bachelier-ès-arts, c'est insulter nos universités. Je crois que la mesure est une concession légitime et raisonnable faite à la minorité en cette province et je suis enchanté que la justice soit d'accord avec les prétentions de la minorité. Je fais avec plaisir cette concession. Nous, Canadiens-français, sommes la majorité, nous avons une organisation qui nous permet de faire des études plus complètes.

Mais n'a-t-on pas proclamé que l'insurrection de la minorité serait faite à son gré. Est-ce à nous de lui dire que ses études ne sont pas assez fortes? Il n'y a pas de raisons sérieuses pour fermer l'étude des professions libérales aux bacheliers de nos universités. Prouvons à nos amis de la minorité que nous tenons leurs maisons d'éducation en haute estime.

M. PELLETIER.—On a oublié dans ce débat le sentiment imprimé au sujet de ce bill par les professions libérales.

Le barreau de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières a adopté des résolutions contraires au sujet. La chambre des notaires et le collège des médecins et chirurgiens a fait de même.

Ce projet de loi nous enlève le contrôle de l'admission à l'étude. Plus tard on nous enlèvera le contrôle de l'admission à la pratique; car, pour être logique, il faut admettre que le diplôme de bache-

lier en droit conféré par l'université mérite le même égard que celui de bachelier-ès-arts.

M. ROBIDOUX dit qu'il est professeur dans une université anglaise, mais les sympathies qui l'y attachent ne me dicteront pas mon vote sur cette question. Il approuve le projet de loi parce qu'il le croit juste. Le conseil général du barreau de province l'a approuvé à l'unanimité, ce qui enlève une valeur aux résolutions des sections du barreau. Il établit un parallèle entre l'enseignement dans les collèges anglais et dans les collèges français. Il ne trouve pas raisonnable d'affirmer que l'un soit inférieur à l'autre. Les systèmes peuvent différer mais ils se valent.

Le vote est pris avec le résultat suivant:

Pour.—M. Mercier, Tessier (Portneuf) Rhodés, Robidoux Murphy, M. Shane, Bisson, Cameron, Lemieux, Boyer, Tailion, Robertson, Flynn, Desjardins, Poupore, Picard, Lapointe, McIndosh, Casgrain, Leblanc, Nantel, Faucher de St Maurice, Spencer, Hall, Owens, England, Martin, Balwin, de Grosbois, 29.

Contre.—M. M. Shelyn, Turcotte, Gagnon, Pilon, Bernatchez, Liberté, Lafontaine, Lussier, Tessier (Rimouski), Bazinet, Gladu, Forest, Rocheteau, Deschênes, (Tamisconau), Pelletier, Trudel, Morin, Bourbonnais, Dumais, Dostaler, Cardin, Legris, Beauchamp et Duplessis, —24.

Le comité général rapporte le bill avec un amendement mettant, aux fins de la loi, les bacheliers-ès lettres et-ès sciences sur le même pied que les bacheliers-ès arts.

M. PELLETIER propose que le bill soit renvoyé au comité de toute la chambre avec instruction d'ajouter au premier paragraphe les mots suivants: Pourvu que cette université se soit conformée aux règlements qui pourraient être passés à ce sujet par le conseil général du barreau, de la chambre des notaires et du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

La proposition est rejetée par une division de 28 contre 26, MM. Bisson et Champagne l'appuyant.

La chambre se forme en comité des subsides. Après l'adoption d'un item, la chambre s'ajourne à minuit et quart.

Fortune du duc d'Aoste

Rome, 29.—Le duc d'Aoste a laissé à ses trois fils une fortune de \$7,500,000

Faillite de plusieurs millions de roubles

Saint-Petersbourg, 29.—Les Sergueïeffs, financiers, ont fait une faillite de plusieurs millions de roubles.

Mort d'un medecin de la reine

Londres, 29.—Sir Guillaume, medecin ordinaire de la reine, est mort aujourd'hui d'une attaque de paralysie.

La reine Victoria à Hambourg

Londres, 29.—On annonce que la reine ira à Hambourg le 23 mars. L'empereur Frederic et la princesse Christiane l'accompagneront.

Le docteur Peters vivant

Zanzibar, 29.—La principale preuve que le docteur Peters n'est pas mort vient des missionnaires français qui déclarent avoir vu le docteur en vie il y a peu de temps.

Dispute entre la France et la Hollande

Saint Petersbourg, 29.—Les documents au sujet de la dispute de la France et de la Hollande, à la frontière de la Guinée, sont entre les mains du Czar qui n'a pas cependant consenti à être arbitre.

Occupation d'Adawa

Londres, 29.—L'occupation d'Adawa capitale de l'Abyssinie par les Italiens a produit une grande sensation. La France a refusé de se joindre à la Russie pour protester contre le protectorat italien en Abyssinie.

Un medecin eminent mourant

Londres, 29.—Sir William Gall a eu une attaque de paralysie et est mourant. Il a 74 ans et est un des plus éminents médecins du monde. Il fut nommé baronnet en 1872 pour son succès en soignant le prince de Galles atteint de la fièvre typhoïde.

Notes

Londres, 29.—Un navire de guerre russe qui a récemment visité l'Angleterre a apporté de St-Petersbourg un magnifique vase en malachite, don du czar à lord Revels-oke. Ce vase est énorme; c'est probablement le plus bel ornement de malachite dans le monde.

Zanzibar, 29.—L'état d'Emin Pacha s'est sensiblement amélioré. Il a pu quitter l'hôpital.

Londres, 29.—Le grand-duc Nicolas, oncle du czar, remis de sa récente maladie, est allé à Nice.

Une bande de voleurs a tué, ces jours derniers, un homme, sa femme et sa mère, près de Warsaw.

Londres, 29.—M. Jules Ferry doit se présenter comme candidat à la Chambre des députés, à Nice.

Nouvel ascenseur

On prête aux directeurs de la compagnie du nouvel hôtel projeté sur le terrain de l'ancien parlement, l'intention de construire un ascenseur qui communiquerait directement entre la rue St-Pierre et la Grande Batterie. Ce serait une amélioration qui rendrait d'immenses services aux hommes d'affaires. Pour ceux surtout qui sont obligés de voyager toute la longueur du jour entre la haute et la basse ville, cet ascenseur leur serait d'une commodité que chacun apprécierait.

Voici quels sont les directeurs du nouvel hôtel de Québec:

Le cercle littéraire et historique
MM J. T. R. Loranger, Charles Marcell, Gustave Labine, L. J. Gauthier, P. M. Sauvage, N. Plourde, Ubald Garand, Fred. E. Villeneuve, Gonzalve Désaulniers, Ph. Bornier, John Chaffers, A. E. Giroux, Maurice Chevalier et E. H. Tellier ont formé "Le Cercle littéraire et historique de Montréal" et ont inscrit leur déclaration au bureau des tutelles.

—La Salsaparrille d'Ayer expulse et chasse du sang tous les éléments empoisonnés. Se vend chez tous les droguistes.

Déplorable accident

Samedi soir, un déplorable accident arrivé à la garde de Ste-Anne de Beau-pré, sur le chemin de fer Québec, Montmorency & Charlevoix, est venu jeter la douleur dans une famille de la localité.

Mme Cyrille Paré et sa fille, venues à Québec pour faire des achats, allaient débarquer du convoi, de retour de leur voyage, lorsque le train se mit en mouvement, et Mme Paré tomba sur la plate-forme sans connaissance; M. et Mme Paré roula de son côté du haut en bas du terrassement. On s'empressa de courir au secours de la malheureuse jeune fille qui s'était évanouie.

Mme Paré a repris ses sens un quart d'heure après sa chute, mais hier soir, la jeune fille n'avait pas encore recouvré connaissance.

On croit que cet accident est dû au retard que ces dames auraient mis à débarquer leurs paquets de marchandises, et que le conducteur croyant tous les passagers débarqués, aurait donné le signal du départ, malheureusement au moment où madame Paré et sa fille débarquaient du train.

—Les Poitrinaires éprouvent un grand soulagement par l'emploi du Pectoral-Cerise d'Ayer. Nul remède n'est si efficace.

Température en février

Du 4 au 12, on aura de la pluie et de la neige; mais la majeure partie de cette durée sera de beau temps, tandis qu'il y aura tempête aux Etat-Unis.—Du 12 au 19, quelques tempêtes et quelques jours de froid.—Du 19 au 26, tempête de neige et de froid.—Du 26 au 6 mars, on aura de la neige et quelques coups de vent, mais la majeure partie sera de beau temps.

La librairie Montmorency-Laval

Demandez à notre librairie le nouvel ouvrage de Mons. le juge Routhier conférences et discours, un fort volume in-8, prix \$1.25, aussi par le même auteur "A travers l'Espagne" prix \$1.00.—Le journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada in 4to \$4.00, lettre du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada in 4to \$4.00, ces deux derniers volumes sont les précieux documents recueillis par M. l'abbé Casgrain à son dernier voyage en Europe.

PRUNEAU ET KIROLAC, 28, rue de la Fabrique.

A Saint-Roch

—Le nouvel externat du couvent de Saint-Roch, dont nous avons parlé déjà, aura 91 pieds de largeur. La Congrégation de Notre-Dame de Montréal donne \$10,000, et la balance du capital nécessaire pour cette construction sera fournie par les paroissiens. Le couvent proprement dit devra subir en même temps certaines modifications.

—Il est aussi question de construire une nouvelle église assez spacieuse pour contenir toute la population de St-Roch, qui compte environ 13,000 communiants.

Cette nouvelle église devant être plus large, plus longue et plus élevée que l'église actuelle, pourrait être construite au même endroit, tout en permettant de se servir de cette dernière pendant qu'on la construira. L'exécution de ce projet nécessitera un emprunt d'environ \$200,000.

L'église actuelle a été bâtie en 1845, immédiatement après la conflagration qui réduisit en cendres à peu près les deux tiers du faubourg Saint-Roch; et le couvent a été construit en 1843. Les différents incendies qui ont eu lieu, l'ont toujours respecté.

Onguent et Pilules d'Holloway

Froids, Toux, Respiration contrée.— Ces maladies requièrent une attention soutenue car si elles sont négligées elles se terminent souvent en asthme, bronchite ou consommation. L'Onguent bien frotté sur la poitrine et le dos, pénétrant la peau, est absorbé et porté directement aux poumons, d'où il chasse toutes les impuretés. Tout le sang du corps passe continuellement à travers les poumons, et toutes les particules nuisibles tendant à propager la maladie peuvent en être facilement chassées, et neutralisées pour toujours, réduites sans action, ou rejetées du système. L'Onguent et les Pilules d'Holloway accomplissent cette purification; et à travers le sang ainsi nettoyé, l'influence de ces merveilleux médicaments atteint la partie la plus éloignée du corps humain, et aussi guérit toute action malade, soit interne soit externe.

Architectes

On nous informe qu'une assemblée des architectes de Québec a eu lieu hier soir chez M. F. X. Beringuet, pour s'entendre avec leurs confrères des autres villes sur les meilleurs moyens à prendre afin de former une société incorporée sous le nom de "Société centrale des architectes de la province de Québec."

Municipal

—M. Geo. Gale, à la demande d'un grand nombre d'électeurs du quartier Montcalm, se présentera aux prochaines élections municipales comme conseiller pour ce quartier. —M. Joseph Dussault se portera candidat à la charge de conseiller pour le quartier Jacques-Cartier lors des prochaines élections municipales.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Père Z. P. Wilds, missionnaire... de la ville de New York...

M. Nantel a soulevé, avec raison, hier après midi, un débat à propos de certains ouvrages achetés par le gouvernement...

M. Mercier a profité de l'occasion pour débiter le pathos le plus ridicule et le plus amphigourique que nous ayons entendu depuis longtemps...

Le député de Terrebonne a parfaitement rétabli sa position, et il est sorti de cette passe d'arme avec tous les honneurs de la guerre.

Hier soir, M. Pelletier a prononcé un très fort discours contre le bill de M. Hall. Ses arguments n'ont pas été réfutés et ne peuvent pas l'être.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

A vendre PRIX REDUITS

LIVRES D'UNE GRANDE VALEUR POUR LE CLERGE, quelques ouvrages RARES pour les collectionneurs et quelques files complètes de journaux.

- 1. GORRES—La mystique divine, naturelle et diabolique. 5 vol. in-octavo, reliés 3.00
2. THOMAS—De la ligne de l'Église, 7 vols in-quarto, reliés 10.00
3. DANRAS—Histoire de l'Église, les 25 premiers volumes, reliés 30.00
4. ST-JEAN-CHRYSOSTOME—Œuvres complètes, 20 vols in-8, reliés 25.00
5. ST-THS D'AUQUIN—Somme théologique, 16 vols, reliés 25.00
6. —La chaîne d'or, 10 vols, reliés 10.00
7. —Somme contre les hérésies, 3 vol, reliés 3.00
8. L'ABBE GROSSE—Cours de religion 6 vol brochés, in-octavo 6.00
9. GURY—Causus concilii, 2 vol, reliés 1.50
10. ST-BERNARD—Œuvres complètes, 5 vol, in-8, reliés 3.00
11. Perpétuité de la Foi, 4 vols in-quarto 3.00
12. C. MARTIN—Répertoire de la doctrine chrétienne, 2 vol, reliés 3.00

Quelques ouvrages rares

- 1. La chimie agricole, par N. Aubin 50
2. Journal d'un cultivateur aux terres australes, par L. Dacheux 1.00
3. Esquisse de l'agriculture flamande, 1855 50
4. Portraits et dossiers parlementaires du 1er Parlement de Québec, Achute, 1871 1.00
5. Le Fanta que de 157, Nos 1 à 2) inclusivement 5.00
6. Sit avon du Monde actuel, 1855, la cause du mal 1.00
7. Causeries agricoles, Ed. Barnard 1.00
8. Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille, Mgr Laflèche 1.00
9. Recueil de 11 s divers s sur le gouvernement d'une paroisse, etc, par un ancien curé (Abbé T. Maguire) 2.00

A vendre aussi:

- La file complète de L'Étandard, 7 années... 16.00
La file complète de La Vérité, 8 années... 10.00
La file complète de La Justice, 4 années... 20.00

S'adresser au "COURRIER DU CANADA," Québec, 27 janvier 1890— 8



LES PILULES DE BRISTOL

UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

La Caisse d'Économie NOTRE-DAME DE QUÉBEC

Québec, 31 décembre 1889

AVIS.

A PARTIR DU DEUX JANVIER 1890, ET JUSQU'À NOUVEAU ORDRE, LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC paiera à ses déposants un intérêt au taux de QUATRE PAR CENT (4%) par année sur tout dépôt de MILLE PIASTRES (\$1,000) et au-dessous et TRIS PAR CENT (3%) sur année sur l'EXCÉDANT DE MILLE PIASTRES.

L'intérêt sera calculé de la date de chaque dépôt. Par ordre, I. C. MARCOUX, Sec.-Trés. Québec, 31 décembre 1889— 1128

Dernière Edition

ECHOS PARLEMENTAIRES

M. Nantel a soulevé, avec raison, hier après midi, un débat à propos de certains ouvrages achetés par le gouvernement et qui n'ont en réalité aucune valeur.

Ainsi quelqu'un a réuni une collection de brochures diverses écrites par Pierre ou Jacques, les a fait relier en un volume et les a vendues au gouvernement. A quoi bon ?

M. Mercier a profité de l'occasion pour débiter le pathos le plus ridicule et le plus amphigourique que nous ayons entendu depuis longtemps. Il a voulu faire de la critique littéraire! "Ne forçons point notre talent..."

Le premier-ministre et M. Gagnon ont travesti outrageusement la pensée de M. Nantel, qui n'avait nullement attaqué tous les ouvrages achetés par le secrétaire-provincial.

Le député de Terrebonne a parfaitement rétabli sa position, et il est sorti de cette passe d'arme avec tous les honneurs de la guerre.

Hier soir, M. Pelletier a prononcé un très fort discours contre le bill de M. Hall. Ses arguments n'ont pas été réfutés et ne peuvent pas l'être.

M. GASPARD DROLET

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs, la mort de M. Gaspard Drolet, auditeur de la province, décédé, ce matin, à sept heures moins un quart.

Il n'était âgé que de 62 ans. Nous n'exagérons rien en disant que la mort de M. Drolet est non seulement un deuil cruel pour sa famille, mais une perte immense pour la province de Québec.

M. Drolet était un de ces hommes dont les talents, les aptitudes, l'intégrité absolue, et la trempe de caractère, rendent presque impossible à combler le vide causé par leur disparition.

Son éloge est facile à faire. C'était un chétien et un citoyen dans toute l'acceptation des deux mots.

Cachant sous des dehors brusques, qui lui servaient souvent de bouclier dans ses fonctions délicates, un cœur d'or et une âme sensible, M. Drolet a donné à Québec, l'exemple de toutes les vertus publiques et privées. Humble, pieux, charitable, loyal et franc comme l'acier, bon père, bon époux, employé public admirable, il laisse une mémoire sans tache, et un nom respecté par toute la province.

Membre du Tiers-Ordre de St-François, il a voulu qu'on l'ensevelit dans la robe de bure du Tertiaire. Toute sa vie, il a aimé l'humilité, l'effacement, l'amour du prochain de soi-même; il les a aimés jusqu'à dans sa mort.

M. Drolet était né à Québec en janvier 1828. Il était fils de M. Gaspard Drolet, avocat; sa mère était une demoiselle LeBlond. Il fit ses études au séminaire de Québec, et entra dans le service civil en 1862. En 1859-60 il fut président de l'Institut canadien de Québec. En septembre 1867 le gouvernement de la province le nomma au poste d'auditeur, la plus haute et la plus difficile position du service civil. On sait avec quelle conscience et quel succès il en a rempli les fonctions. En 1869 il agit comme commissaire dans l'enquête sur l'organisation du service civil de la province de Québec. Il a été pendant quelque temps capitaine du 7ième bataillon des Chasseurs. Il avait épousé à Montréal en 1850 Mlle Marie-Louise-Eugénie Bruneau, fille de l'hon. Juge Bruneau.

Le souvenir de M. Drolet vivra longtemps parmi ceux qui l'ont connu et ont pu apprécier ses qualités et ses vertus. Nous offrons à sa famille si douloureusement éprouvée nos plus sympathiques condoléances.

Grand congé

Hier, fête de St-François de Sales, patron du Séminaire de Québec, et de l'Université Laval, ces deux institutions ont eu grand congé. Au Petit Séminaire, il y a eu grand messe, à 9.30 heures, et vêpres, à 2.30 heures, en l'honneur de St-François.

Mort de madame Billy

Une dépêche de New-Carlisle nous apprend la mort de madame Billy,

femme de M. le juge Billy, décédée cette nuit.

M. le juge Billy était absent, à Percé. Nous donnerons demain la date des funérailles.

Nos condoléances les plus sincères à la famille.

Bureau de commerce

Le conseil du bureau de commerce a eu une assemblée hier. On y a parlé du projet de l'extension du chemin de Temiscouata jusqu'à Moncton, mais il a été suggéré de ne prendre aucun intérêt à tout projet qui n'aurait pas comme corollaire la construction d'un pont à Québec.

Feu M. Cyr. Et. Legaré

A une assemblée des directeurs de l'Institut Canadien de Québec, tenue le 27 janvier courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu: "Que les membres de l'Institut Canadien de Québec ont appris avec douleur la mort de Mgr Cyrille-Etienne Legaré, Prototaire Apostolique ab ins. tar, vicairé-général de l'archidiocèse de Québec et chanoine honoraire de la cathédrale de Verone, décédé le 23 janvier dernier.

"Que la vie de ce prêtre distingué a été un exemple continué des vertus qui distinguent le saint prêtre et le parfait citoyen.

"Que depuis un grand nombre d'années les membres de l'Institut ont pu apprécier les talents et la valeur des conseils du défunt qui était un des directeurs de l'Institut.

"Qu'une copie des présentes résolutions soit transmise à la famille du défunt et aux journaux de la ville."

Certifié: J. G. COUTURE, Sec.-archiviste Inst. C. de Québec.

QUELQUES CONSEILS POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

Doses -- Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules, énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée. Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Dérèglements Biliaux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour atténuer le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES. Éruptions, Maladies de la Peau, Hé-morroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre. Pour la Diarrhée et le Dyssentérie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciaticque, souvent résultant de dérangements digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'écoulement Pé-nal des Menstrues, trouvant un remède sûr et toujours sûr dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPARÉES PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente chez tous les Pharmaciens.

AVIS

EST DONNÉ PAR LE PRESENT QUE JE demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie aux fins de construire, équiper, exploiter, entretenir, louer et vendre une voie ferrée tunnel sous ou à travers le Saint Laurent en ou près de la cité de Québec.

E. T. C. KNOWLES, Soliciteur des requérants. Daté à Saint John, N. B., le 10 décembre 1889. Québ. ce, 18 décembre 1889—sips 1124

Transféré

LE BUREAU DE LA COMPAGNIE DRUM, L'manufacturier de meubles, a été transféré au No 20, rue St-Jacques, Basse-Ville, deux portes plus bas que la banque de Qu. Québec, 28 janvier 1890—11

LOUIS JOBIN STATUAIRE.

Coin des Rues Clair Fontaine et Burton. QUARTIER MONTCALM QUÉBEC.

ELIXIR

Préparée par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet élixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et à un célèbre Fer Bravais.

C'est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, active l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de viande, l'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consomption et la dyspnée des personnes débiles.

L'INDICATEUR QUÉBEC ET LÉVIS

POUR 1890-1891

LES SOUSSIGNÉS désirent annoncer à leurs nombreux Souscripteurs et au Public, qu'ils ont préparé une magnifique carte de la ville, de 3 pieds sur 2 et 4 pouces, qui contiendra tous les changements de noms de rues, nécessités par l'annexion de St-Sauveur.

Cette carte sera distribuée GRATUITS à tout souscripteur à l'Indicateur de l'année prochaine. Ils profitent de l'occasion pour remercier le public du bienveillant encouragement qu'ils ont reçu cette année, et osent espérer que le nombre de leurs souscripteurs à L'INDICATEUR 1890-91 sera encore plus considérable.

Ils apporteront à la deuxième édition de leur directory, toutes les modifications que le public et l'expérience leur suggéreront. Le prix du volume sera le même que l'année dernière.

Les annonces recevront une attention spéciale. BOULANGER & MARCOTTE, 23 COTE DE LA MONTAGNE. Québec, 28 janvier 1890—Sj 10

BEHAN BROS. GRANDE VENTE

BON MARCHÉ

Vêtements de dessous Pour 1 MOIS seulement

Vu le temps exceptionnellement doux que nous avons, nous sommes déterminés à éviter l'encombrement dans le département de nos Camisoles et Caleçons, c'est pourquoi nous les avons réduits de 25 pour cent,

Pour 1 mois seulement Behan Bros

Institut Canadien DE QUÉBEC.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de l'Institut Canadien de Québec, pour la réception des rapports, l'élection des officiers et des membres du bureau de direction aura lieu LUNDI, le TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, à SEPT heures et DEMIE P. M., à la Salle de l'Institut, 57 rue de La Fricque.

Extraits des Règlements de l'Institut Canadien de Québec Chapitre Ier, ARTICLE XI.—Les membres qui n'auront pas payé le montant de leur souscription pour le semestre courant, n'auront pas le droit de voter aux assemblées de l'Institut.

ARTICLE XIX.—Aucun membre ne sera éligible au poste de Président à moins qu'il n'ait payé tous les arrérages dus par lui pour souscription jusqu'à jour où se fera l'élection où il sera présent.

J. G. COUTURE, Sec.-Archiviste. I. C. de Q. Québec, 24 janvier 1890—

Robes de Bals! Robes pour Dinners!

ROBES EN MOUSSELINES DES INDES BRODÉES. Les dernières introduites dans le commerce de nouveautés.

VOLANTS EN LISSÉ BRODÉ. Couleurs de perse, d'un très joli effet drapés avec les soies l'ongé et autres.

POINT RETOU TO-CA. Couleurs Or, Bleu-ciel, Rose, Crème etc., etc.

POINT EN SOIE. 43 pouces de large, dans les couleurs les plus nouvelles.

GRENADE EN SOIE, couleur de perse. Un très joli tissu pour draper les Robes.

NOUVEAUTÉS EN VELOUR NOIR BROCHES. Très riches pour Robes de D'ners.

SOIE ROYALE. Haute nouveauté pour Robes de Bals et Dinners.

VOLANTS EN DENELLE BLANCHE. CREME ET NOIR. Nouveautés en Evenails Gants pour Soirées, Sets en Fleurs Or et Argent pour Robes, Fleurs pour Soirées, Plumes etc., etc. GLOVER, FRY & CIE.

Jerseys pour Dames Les formes les plus nouvelles en Jerseys noirs et de couleurs, garnis en Braid, dans les derniers goûts, avec vestons en soie Moirée, Satin Surah, etc., etc. GLOV & R, FRY & CIE. Québec, 8 janvier 1890

Advertisement for 'L'INDICATEUR' featuring a circular logo with a figure and text: 'L'INDICATEUR QUÉBEC ET LÉVIS POUR 1890-1891'.

LA COMPAGNIE CHINIC QUÉBEC.

Ancienne maison Methot fondée en 1808.

Fabricants de clous et de Moulanges et Marchands de Fer

FOURNISSEURS ORDINAIRES DES FABRIQUES Institutions religieuses et d'éducation

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SUIVANTES: CLOUTERIE VENTADOUR Beauport

FABRIQUE DE MOULANGES rue de la Chavelle, St-Roch

ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE rue des Sœurs, Basse-Ville

BUREAUX ET MAISON DE VENTE pied de la cote de la Montagne

Stock universel et complet, Marchandises de qualité supérieure. PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC Téléphone: 48. Québec, 30 avril 1889—Jan. 980

FRECHON & CIE, 1645, Rue Notre-Dame

Montreal FABRICANTS

D'ORNEMENTS D'EGLISES

STATUES RELIGIEUSES!!! Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubles—Soirées—Linges d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et coton a tablier pour communautés religieuses!!!

Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE... Une Spécialité

Québec, 1er mai 1889—Jan 85

PIANOS D'OCCASION PRIS EN ECHANGE POUR DES PIANOS HAZELTON, FISCHER ET DOMINION

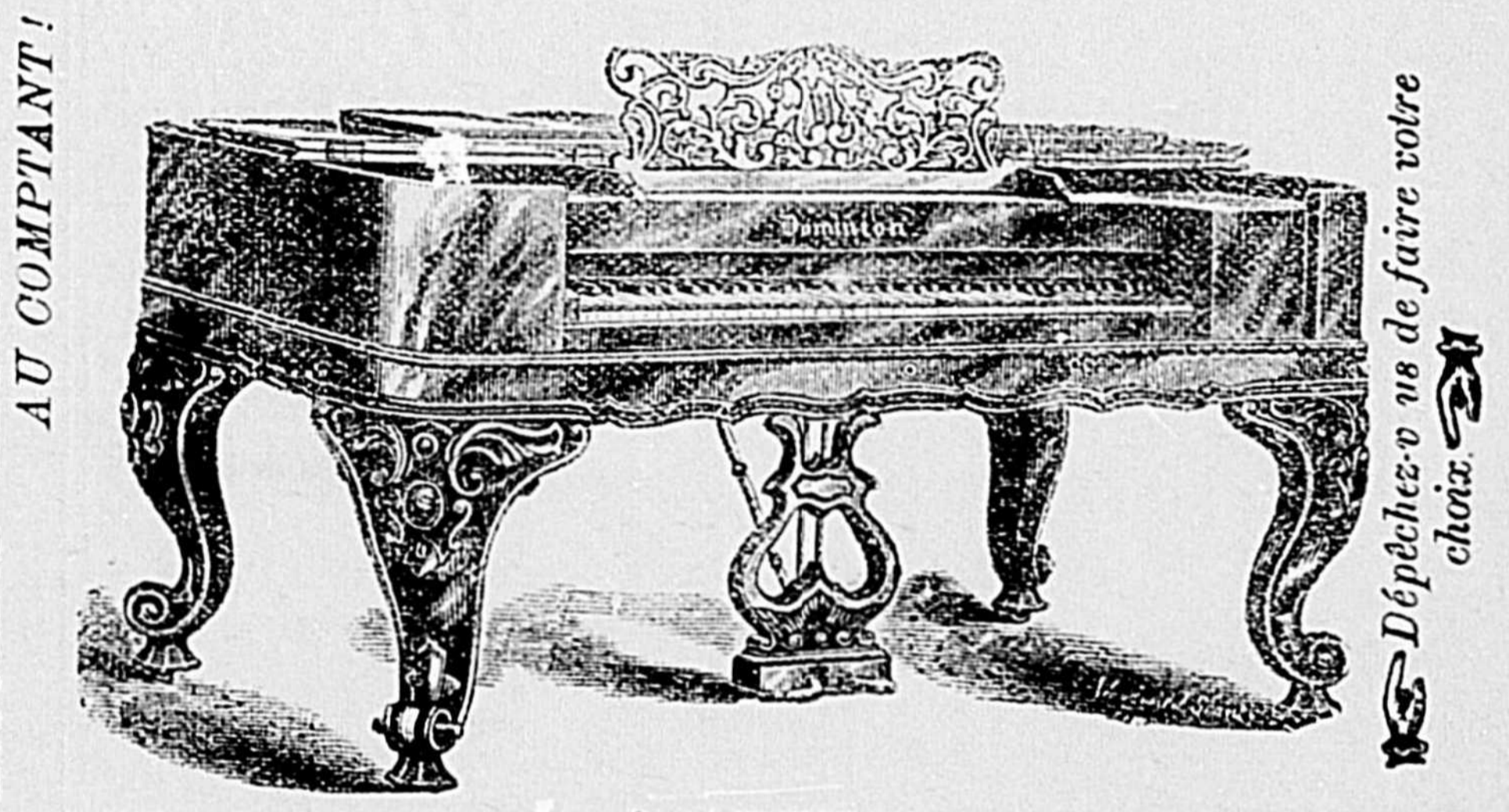


Table listing piano models and prices: HAZELTON carré \$375, KRAMICH & BACH do 350, STEINWAY do 300, etc.

Parmi ces Pianos, il y en a qui sont aussi beaux et aussi bons que des neufs, et il serait difficile de s'apercevoir qu'il ne le sont pas. TERMES FACILES: On peut acheter ces instruments payables de \$5 à \$10 par mois ou de \$15 à \$30 par quartier.

L. E. N. PRATTE, 1676, rue Notre-Dame, Montreal. Québec, 23 janvier 1890—août 1889—Jan 31ps- 1024

CADEAUX LA REGLE DU TERS-ORDRE

GRANDE REDUCTION

LE SOUSSIGNE vendra à une grande réduction les articles suivants pour cadeaux, tels que: Brosses à toilette, boîtes à ouvrage, boîtes à parfums, riches encadrements, miroirs de toilette, petits cadres à portraits, etc. Le soussigné tient toujours un bel assortiment de moules pour cadres, grands miroirs avec cadres en bronze et en or, petites tables et chévalets en cuivre, table à fumer, gravures de toutes sortes. Commandes sollicitées.

A. BELANGER, No 177, rue St-Jean, Québec, 30 décembre 1889. Rev. P. FREDERIC, Volume de 650 pages—Prix: 40 cts Chez J. A. LANGLAIS, ST-ROCH. Québec, 25 janvier 1889— 7

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN
DEPART DE QUÉBEC
Train Express à 1.30 p. m.
Train Express à 10.03 p. m.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN
DEPART DE QUÉBEC
7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean...

GRAND-TRONC
TRAIN MIXTE
2.00 P. M.—Train mixte laissant la Pointe Lévis...

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL
LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS
Pour la Rivière du Loup... 8.00
Pour Halifax et St-Jean... 14.30

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS
Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis...

Table with columns for destination (LÉVIS) and departure times for various routes.

Pour le Québec Central
A. M. Express pour Sherbrooke
7.30 Train Mixte pour St-Joseph

TRAVERSE DU GRAND TRONC
QUÉBEC STATION DE LÉVIS
A. M. 9.30 Train mixte pour Richmond

MAISON

VENDRE OU LOUER
CETTE VASTE ET MAGNIFIQUE MAISON SITUÉE AU No. 9 RUE BUADE

CETTE MAISON QUI A QUATRE ÉTAGES sur le devant et CINQ en arrière, et un SOUS-SOL...

J. D. BROUSSEAU, 62, rue St-Louis.
LABRECQUE & BELANGER, Notaires, 18, rue Buade.

Livres à Vendre

A LA LIBRAIRIE DU "Courrier du Canada"

Fleur du Carmel, par le Révd Père Antoine Braün, \$1.00
L'Édit-Dieu, par l'abbé H. R. Casgrain, \$2.00
Missel contenant les messes de la bienheureuse Vierge Marie...

La plus grande merveille du temps moderne.



Les Pilules et Onguent Holloway
LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins...

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays.

EAU ST-LEON



La lettre qui suit parle d'elle-même :
CHERS MESSIEURS.—Durant trois ans, j'ai eu à lutter contre cette maladie mortelle, la Dyspepsie...

En vente CALENDRIER

DIOCÈSE DE RIMOUSKI

1890

Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de St-Germain de Rimouski.

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE TERRE-NEUVE POUR LE TRANSPORT DES MALLERS

Canadiennes et des États-Unis 1889-Arrangements d'Hiver-1890

Table listing shipping routes and schedules for the Allan Line, including destinations like Paris, Sardinian, Polynesian, etc.

De la Malle de Liverpool

Table showing Liverpool mail schedules with columns for destination (Liverpool, Portland, Halifax) and dates.

Partant de Halifax à deux hrs P. M.

Table for Halifax departure schedules, including prices for passage and baggage.

Liverpool, Saint-Jean, Terre-Neuve, Halifax et Baltimore

Table for Liverpool, Saint-Jean, etc. routes, listing ship names and departure dates.

Ligne de Glasgow

Table for Glasgow line routes, listing ship names and departure dates.

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.
Il y a à bord de chaque navire un médecin.

De Quebec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE Par M. l'abbé MONTMINY
Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de 30 CENTS

Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai.
Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes.

BIERE ET PORTER LABATT DE LONDON, ONTARIO.



Preuve que la Célèbre BIÈRE ET PORTER fabriqués par John Labat de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec les meilleurs Bière et Porter importés...



M. FISET, M. D. L., Analyste du Gouvernement, Québec, dit : "Je suis très pur et de meilleurs qualités de houblon et orge."

Le Révérend P. J. EDUARD PAGE, professeur de Chimie, Université-Laval, Québec, dit : "J'ai analysé la Bière 'INDIA PALE ALE' fabriquée par JOHN LABATT, LONDON, ONT., embouteillée par M. N. MONTREUIL, QUÉBEC, c'est une Bière légère contenant peu d'alcool d'une saveur délicieuse et très agréable..."

Faites usage de la célèbre BIÈRE ET PORTER LABATT et n'en prenez pas d'autre en substitution.

SEUL AGENT, A QUÉBEC, 179, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

La plus PURE, la plus FORTE et la MEILLEURE
NE CONTIENANT AUCUN Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles.



Le 1er et après LUNDI, le 14 OCTOBRE 1889, les 24 trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DEPART DE QUÉBEC
7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

ARRIVÉE A QUÉBEC
9.00 A. M.—Train local part de Saint-Raymond tous les jours, à 6.25 A. M., arrivant à Québec à 9.00 A. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les entrées à l'Ouest enregistré pour Roberval.

Le fret expédié de Québec à Saint-Raymond et aux endroits au sud, sera enregistré jusqu'à 2.30 P. M., et aux endroits au nord de Saint-Raymond jusqu'à 5 P. M., à la station du Palais.

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.
Il y a à bord de chaque navire un médecin.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889-Arrangements d'hiver-1890

Le 1er et après LUNDI, le 18 NOVEMBRE 1889, les trains sur le chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Table for Intercolonial railway winter arrangements, listing routes and departure times.



GRANDE REDUCTION
Bouquets Vases, Bronzes, Statues et autres ornements d'église.
PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE
Magnifique Crech de Noel
A VENDRE A DES CONDITIONS SPÉCIALES.

J. & W. REID
Fabricants de Papiers, 121, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

A VENDRE.
LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défriche-ment.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

MEUBLES ! MEUBLES !
Avis.
C. O. BEDARD, 288 rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec, port voisin de chez M. J. Gauthier & Frère, peintre-décorateur.

W. BAKER & CO.'S Breakfast Cocoa
Est absolument pur, et pas de Chimiques.

Les Pianos Williams
CETTE maison est établie depuis 50 ANS, elle fabrique plus de pianos, et elle en a plus en usage que toutes les autres compagnies canadiennes réunies.

CONDITIONS
COURRIER DU CANADA.
PRIX DE L'ABONNEMENT EDITION QUOTIDIENNE

A Vendre
SAINT-PIERRE DE LA RIVIERE-DU-SUD, un magasin avec caves et autres dépendances parfaitement appropriées et conservées, communiquant avec une excellente maison très avantageusement située pour un marchand, ancienne résidence de feu Dame veuve Charles Bacon.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :
Six lignes et au-dessous, 50 centimes.
Pour chaque insertion subséquente, c. e. 12 1/2 "

A Vendre
SAINT-PIERRE DE LA RIVIERE-DU-SUD, un magasin avec caves et autres dépendances parfaitement appropriées et conservées, communiquant avec une excellente maison très avantageusement située pour un marchand, ancienne résidence de feu Dame veuve Charles Bacon.

Léger Brousseau
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, No 9 Rue Buade, Haute-Ville, QUÉBEC.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.